



## j'ai eu un accident pas responsable,mais je ne suis pas assuré

Par **confidentiel10**, le **01/04/2019 à 15:40**

bonjour ,

j'ai eu un accident avec mon scooter mais mon assurance (chez qui je suis assuré depuis 18 ans ) m'avait suspendu mes droits du a un retard de paiement de l'échéance donc je n'etais plus assuré.

en ce qui concerne l'accident je ne suis pas responsable (la personne m'a coupé la route a un stop) ,l'assurance adverse me dit qu'elle ne peut rien faire pour moi car je n'avait pas d'assurance or je lis sur differents articles qu'ils doivent quand meme m'indemnisé .

que dois je faire ?

je vous remercie .

Par **youris**, le **01/04/2019 à 16:09**

bonjour,

avez-vous rédigé un constat amiable.

comme vous n'avez pas d'assurance, vous devez vous défendre seul contre l'assurance adverse.

mais l'assurance adverse doit réparer les dommages causés par son assuré, le fait que vous ne soyez pas assuré est indifférent.

je vous conseille de vous faire aider par un avocat qui rédigera un courrier à l'assurance adverse.

salutations

Par **confidentiel10**, le **01/04/2019 à 16:16**

bonjour ,

je vous remercie pour votre retour rapide .

effectivement nous avons rédigé un constat ou l'on voit bien que la personne est en tort et il la reconnu.

maintenant quand j'ai l'assurance adverse au téléphone il me dise qu'ils ne peuvent rien faire pour moi .

je vais donc faire faire un courrier par un avocat si il ne change pas d'avis .

y a t il un delais suite a l'accident pour la procédure ?

vous me confirmé que l'assurance adverse dois prendre en charge les réparation ?

l'accident c'est passé le 24 mars 2019.

merci , cordialement.

Par **confidentiel10**, le **01/04/2019** à **16:35**

est ce que je risque quelque chose ?